



Minéraux rares Quest Itée

QUEST DÉPOSE UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE POUR UNE NOUVELLE ÉMISSION DE 5 M\$ AU MAXIMUM

Ce communiqué ne peut être envoyé aux agences de presse américaines ni diffusé aux États-Unis d'Amérique

Toronto, le 4 juin 2014 - Minéraux rares Quest Itée (TSX; NYSE MKT : QRM) a annoncé aujourd'hui le dépôt d'un prospectus simplifié provisoire pour une nouvelle émission d'unités (« unités ») dans chacune des provinces du Canada, pour un produit pouvant atteindre jusqu'à 5 M\$. Le placement sera réalisé par un syndicat de placeurs pour compte codirigé par GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Valeurs mobilières Desjardins Inc. et comprenant Maison Placements Canada Inc. et Jones, Gable & Compagnie Ltée. Chacune des unités se composera d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription de Quest. Chaque bon de souscription entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire de Quest. Les unités seront distinctes des actions ordinaires et des bons de souscription immédiatement à la clôture du placement. Le prix d'émission des unités sera déterminé selon le contexte du marché au moment du dépôt d'un prospectus simplifié définitif relativement au placement.

Quest affectera le produit net tiré du placement principalement à la préparation d'une étude de faisabilité de son projet de terres rares de Strange Lake dans le nord du Québec et au fonds de roulement.

Quest accordera une option de surallocation aux placeurs pour compte, qui pourra être exercée pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement, afin de prévoir l'achat d'unités supplémentaires d'un nombre maximal correspondant à 15 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement, uniquement pour couvrir la position de surallocation des placeurs pour compte, le cas échéant. Les placeurs pour compte peuvent choisir de combler leur position de surallocation, le cas échéant, en levant l'option de surallocation pour des unités supplémentaires uniquement, pour les bons de souscription faisant partie des unités supplémentaires uniquement (et l'achat d'actions ordinaires de Quest sur le marché secondaire), ou en faisant une combinaison des deux.

La clôture du placement aura lieu dans les 30 jours de la date du visa du prospectus simplifié définitif relativement au placement ou à une autre date convenue entre Quest et les placeurs pour compte. Le placement est assujéti aux conditions habituelles et aux approbations réglementaires, y compris celles de la Bourse de Toronto et de la NYSE MKT.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'acheter les titres décrits aux présentes. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'aucune autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Ces titres ne seront donc pas offerts ou vendus aux États-Unis, sauf si une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables des États est offerte.

Renseignements sur Quest

Minéraux rares Quest ltée est une société établie au Canada qui poursuit le but de devenir une société intégrée d'extraction et de traitement de métaux rares. De plus, Quest se concentre sur l'exploration et la mise en valeur d'occasions de gisements de nouveaux éléments de terres rares (« ÉTR »). Quest est dirigée par une équipe possédant une vaste expérience dans l'exploration, l'extraction et le traitement métallurgique. Quest travaille présentement sur des projets dans deux secteurs d'exploration de premier choix au Canada, soit les régions de Strange Lake et de Misery Lake dans le nord-est du Québec, et a annoncé des projets pour une installation de traitement hydrométallurgique importante à Bécancour au Québec.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des déclarations qui peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne et américaine applicable en matière de valeurs mobilières. L'information et les déclarations prospectives peuvent inclure, entre autres, des déclarations concernant les plans futurs, les objectifs ou la performance de Quest, notamment la préfaisabilité économique ou technique du projet de terres rares de Strange Lake, un financement futur par Quest ou toutes hypothèses sous-jacentes à ce qui précède. Dans ce communiqué, des mots tels que « peut », « serait », « pourrait », « fera », « probable », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des mots similaires et leur forme négative, servent à identifier les déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs ne doivent pas être interprétés comme des garanties de rendement ou de résultats futurs et ne sont pas nécessairement des indications exactes à savoir si, à quel moment ou par qui, telle performance future sera atteinte. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les événements anticipés dans l'information prospective se produiront, incluant la réalisation du projet de terres rares de Strange Lake ou tout financement par Quest, ou que si l'un d'eux se produit, quels avantages en tirera Quest.

Tout énoncé prospectif est basé sur l'information disponible au moment donné ou est de la bonne foi de la direction quant aux événements futurs qui sont assujettis à des risques, de l'incertitude, de la présomption et d'autres facteurs imprévisibles, plusieurs d'entre eux étant indépendants de la volonté de Quest. Ces risques et incertitudes incluent, notamment, les estimations des coûts en capital et des coûts d'exploitation établis à partir du tonnage, de la teneur des ressources à extraire ou à traiter et sur les taux de récupération, de même que sur ceux qui sont écrits dans la notice annuelle modifiée et mise à jour de Quest datée du 22 mai 2014 à la rubrique « Facteurs de risque » et dans le rapport de gestion de Quest pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à la rubrique « Facteurs de risque », deux documents disponibles sur les sites Internet SEDAR (www.sedar.com) et EDGAR (www.sec.gov), et ils pourraient faire en sorte que les faits ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans tout énoncé prospectif. Quest n'a pas l'intention, ni ne s'engage d'aucune façon, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif ou information prospective contenus dans ce communiqué pour refléter des événements, des circonstances ou d'autres éléments futurs, à moins d'en être contrainte par la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante:

Peter J. Cashin
Président et chef de la direction
Tél : 416 916-0777 ou 1 877 916-0777
Télé. : 416 916-0779
Courriel : info@questrareminerals.com
URL : www.questrareminerals.com